

À PROPOS DE L'AUTEURE

Enseignante en physique, puis formatrice en communication en entreprise pendant vingt ans, Alice Pouilloux est aujourd'hui atteinte d'électrohypersensibilité. Elle enquête sur tous les sujets en lien avec les champs électromagnétiques artificiels.

Urgence vitale POUR LES PERSONNES SENSIBLES AUX ONDES!

Par Alice Pouilloux

Les cas d'électrohypersensibles (EHS) se multiplient. D'après l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, ils sont actuellement plus de 3 millions ! Et il est quasi impossible pour ces derniers, entre la multiplication des antennes et l'indifférence, voire l'hostilité des communes, de trouver des lieux de vie. L'association Zones Blanches tire la sonnette d'alarme : voici le texte de leur communiqué daté du 8 novembre dernier et signé notamment par les associations Robin des Toits et Poem26¹.



Les personnes électrohypersensibles (EHS), souffrant d'intolérance aux champs électromagnétiques artificiels, sont privées de toutes les libertés fondamentales garanties par l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme le droit au logement et le droit à la santé. Le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, tel que proclamé par l'article premier de la Charte de l'environnement, présente le caractère d'une liberté fondamentale au

sens de l'article L. 521-2 du CJA. Au pays des droits de l'homme, ceux-ci sont bafoués :

— les EHS sont les migrants dans leur propre pays !

— l'Anses, en mars 2018, a évalué la prévalence de ce syndrome à environ 5 %² de la population touchée à des degrés divers, soit 3,5 millions de Français ;

— n'oublions pas que ce syndrome affecte chaque jour des personnes qui jusque-là supportaient les champs électromagnétiques artificiels : nous sommes tous concernés

par le problème, et les EHS sont des lanceurs d'alerte !

Associations et collectifs interpellent les pouvoirs publics sans résultats, alors qu'il y a urgence vitale !

La couverture de téléphonie mobile doit-elle se faire au prix de la vie des personnes ?

L'Anses, en mars 2018, a évalué la prévalence de ce syndrome [EHS] à environ 5 % de la population touchée à des degrés divers, soit 3,5 millions de Français

Témoignages d'EHS

Des situations tragiques et alarmantes dans toute la France



ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04)

– Entrepierres

Philippe, EHS et chimicosensible, ancien professeur de technologie à l'Éducation nationale, a trouvé une zone refuge depuis 2015 qui le protège de l'errance, une zone d'excellence environnementale qui va bientôt disparaître à cause d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile. En dépit de multiples courriers aux autorités et de propositions techniques étayées, il a été impossible d'obtenir une simple réunion avec la préfecture pour trouver une solution.

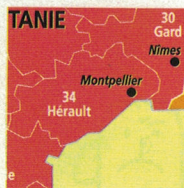
Il demande à ce que la préfecture déclare la vallée du Vançon « Zone protégée »³.



AUBE (10) – Montsuzain

Virginie, 57 ans, ingénieure agronome, ex-enseignante, extrêmement sensible aux ondes, a vendu sa maison récemment construite et perdu son travail, car son environnement est devenu intenable (milieu professionnel surexposé et antenne relais à 200 m derrière sa maison). Elle a ensuite vécu deux années de galère en caravane « blindée » dans le Nord jusqu'à ce que deux nouvelles antennes de téléphonie mobile l'obligent à fuir. Elle a cherché désespérément un lieu pour dormir dans le Nord, mais elle s'est fait intimider par des chasseurs. Aujourd'hui, réfugiée avec ses animaux, chez un ami la journée, elle

part la nuit dormir, la peur au ventre, dans sa voiture au cœur d'une forêt, en zone blanche, située à 50 km. Sa situation est très précaire, car elle souffre terriblement la journée en raison du rayonnement émis par le voisinage et les radiofréquences des éoliennes. De plus, une antenne est en cours d'installation près de la forêt où elle se réfugie la nuit. Ce lieu risque de ne plus être suffisamment sain pour elle. Ses symptômes d'électrohypersensibilité ne font qu'évoluer... L'accès aux soins lui est compliqué, voire impossible malgré un cancer de la peau (en relation avec le rayonnement), des troubles de la vue, des troubles cardiaques, de gros problèmes dentaires... Elle est reconnue handicapée par la MDPH, mais n'a droit à aucune aide. Elle a besoin de trouver très rapidement un lieu de vie adéquat.



HÉRAULT (34)

Anna, ancienne bibliothécaire-archiviste, réfugiée de la pollution électromagnétique, vit depuis 6 ans de façon spartiate, tel un soldat dans une tranchée dans les forêts de l'Hérault. Indemnisée de l'AAH depuis 2017, elle envisage une grève de la faim dans l'espoir que la 4^e tentative de réévaluation de son handicap et de ses besoins vitaux aboutisse cette fois-ci. En effet, la MDPH ne tient pas compte de son besoin d'aide humaine pour les traitements, les soins thérapeutiques et ses besoins d'équipements de santé et d'aménagement tel qu'un auvent pour poursuivre la rééducation en hiver à

À la suite de l'installation d'une nouvelle antenne 4G à 250 mètres des bâtiments du Gaec, le troupeau est décimé : près de 50 vaches meurent et la production de lait chute de façon vertigineuse.

l'abri des intempéries. Il s'agit au sens propre d'une non-assistance à personne en danger que de ne pas fournir un espace pour la rééducation à l'abri de la boue et du froid. Une bâche étant insuffisante. Sans compter tous les autres besoins. Interrompre la rééducation en période hivernale amplifie son handicap, crée des complications en chaîne. Les dommages se cumulent d'année en année. Foutue pour foutue, elle ne voit plus d'autre choix que de faire une grève de la faim. À cela s'ajoute l'usure des années d'errance, de recherches nuit et jour d'une micro-zone blanche, ainsi que celle du froid. Cette existence invivable l'a rendue incapable de mener à bien les démarches administra-

tives, de suivre une formation en agriculture et d'avoir une vie de famille.



LOIRE (42) – Sail-sous-Couzan

Virginie, très électrohypersensible, a trouvé refuge en 2016 près d'un hameau dans la Loire en zone « presque » blanche. Les dernières antennes posées fin août-début septembre l'ont obligée à fuir sous tente dans un coin de forêt. Chassée par la gendarmerie à la demande du propriétaire, elle n'a plus aucun lieu pour survivre à l'approche de l'hiver et dort en ce moment en forêt dans sa voiture. Tous les efforts du collectif qui la soutient en direction des mairies et de la préfecture ont été réduits à néant. Ils appellent à un rassemblement devant la sous-préfecture de Montbrison le 18/11 à 16 heures pour protester devant l'abandon par les pouvoirs publics des EHS, pour réclamer des zones blanches pour les plus atteints, et le relogement de Virginie et Marie-Jeanne, compagnon d'infortune, expulsées de leur lieu par l'installation des antennes.



HAUTE-LOIRE (43) – Mazeyrat-d'Allier

La famille Salgues, Gaec du Coupet, conduit un élevage de vaches laitières. Depuis juillet 2021, à la suite de l'installation d'une nouvelle antenne 4G à 250 mètres des bâtiments du Gaec, le troupeau est décimé : près de 50 vaches meurent et la production de lait chute de façon vertigineuse. Le 9 octobre 2022, devant la mairie de Mazeyrat, plusieurs associations, des agriculteurs-éleveurs, des maires du secteur (plus de 200 personnes au total) manifestent leur soutien aux éleveurs concernés par ce drame. Ils

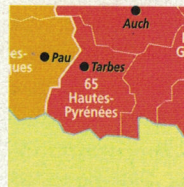
s'insurgent contre la décision du Conseil d'État qui a annulé en août dernier la décision du tribunal administratif de Clermont-Ferrand ordonnant la désactivation de l'antenne pendant 2 mois à des fins d'expertise. À la suite de la manifestation, le ministre de l'Agriculture concède l'organisation d'une réunion au ministère... ! (À suivre)

C'est tout le vivant qui est menacé par le « toujours plus » d'ondes électromagnétiques pulsées !



MORBIHAN (56) – Lanvénegan

Danièle est reconnue électrohypersensible. Après 2 ans de galère à vivre en caravane sur des espaces publics en zone blanche, elle acquiert un terrain agricole peu impacté par les ondes et installe un mobil-home. Elle demande un permis de construire avec une création de « Stecal⁴ » à la mairie. Après avoir interpellé le Premier ministre, Mme Cluzel, secrétaire d'État au Handicap, M. Cédric O, secrétaire d'État au Numérique, M. le sénateur Joël Labbé, le sénateur Jacques Le Nay, le défenseur des droits, etc., sur sa situation, rien n'y fait. La mairie lui a signifié son infraction à l'égard du Code de l'urbanisme et l'a attaquée en justice. Elle est passible de correctionnelle avec amende et/ou emprisonnement. Son mobil-home a récemment été dégradé, elle vient d'écrire à tous les élus de sa commune, sans réponse à ce jour...



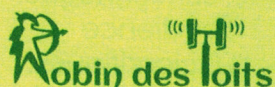
HAUTES-PYRÉNÉES (65) – Tarbes

Marie-Christine, 65 ans, collaboratrice d'artisan, a, de par son métier, été contrainte à un usage intensif du téléphone portable, du DECT, du wifi. Diagnostiquée EHS

DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX PERSONNES EHS

AZB

Association Zones Blanches



POEM26



Association Zone Blanche
Vallée de l'Artillac
(Ariège)



SOS MCS
Association d'aide et de défense
des personnes atteintes du syndrome
d'hypersensibilité chimique multiple



- Association Zones Blanches
[<https://asso-zonesblanches.org/>]

Soutenue par :

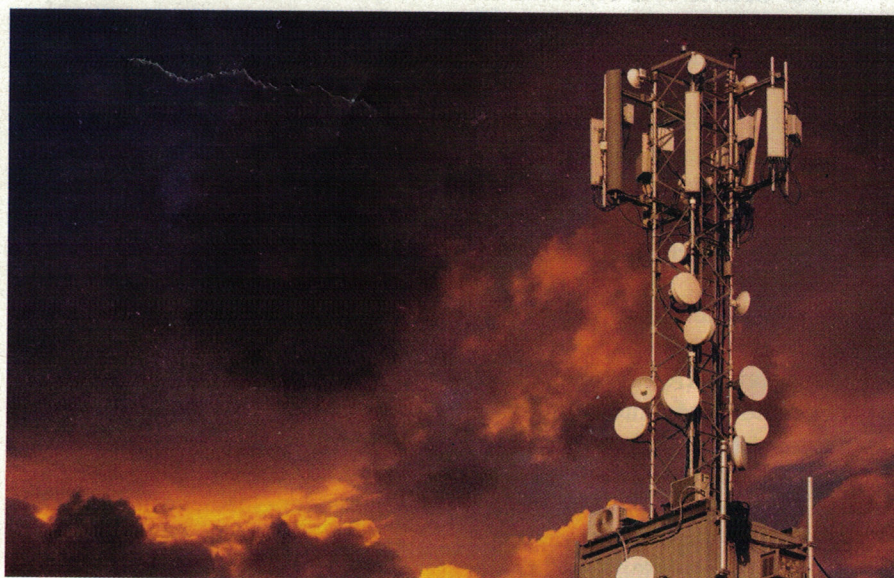
- Robin des Toits
[https://www.robindestoits.org/Urgence-vitale-pour-les-personnes-sensibles-aux-ondes-_a3193.html]
- Association des malades environnementaux (AME)
- POEM26 (Prévention des ondes électromagnétiques)
[<https://poem26.com/>]
- Cœurs d'EHS
[<http://coeursdehs.fr/>]
- Association zone blanche en vallée de l'Artillac
- Association Santé-Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes (SERA)
[<https://www.sera.asso.fr/>]
- SOS MCS, association d'aide et de défense des personnes atteintes du syndrome d'hypersensibilité chimique multiple
[<https://sosmcs.fr/>]
- Ly'Ondes, association de citoyens pour l'information, l'entraide et la reconnaissance de l'électrosensibilité basé dans la région lyonnaise
[<https://associationlyondes.wordpress.com/>]
- Association pour un espace protégé des ondes hertziennes (AEPOH)
- Le collectif Santé sans ondes

en 2014, après investigations biologiques plus encéphaloscans, elle ne supporte plus ni les basses, ni les hautes fréquences. Elle a été dans l'obligation de protéger son appartement avec des tissus anti-ondes, elle-même étant habillée avec des vêtements protecteurs.

Malheureusement, la 5G commence à être activée et cela n'est plus suffisant. Cloîtrée 95 % du temps : « Je grille dès que je sors. »

Prochain lieu de vie : la forêt ?

Certaines personnes poussées à bout font le geste ultime... Voir l'homage à Christophe Mergault : [<https://vimeo.com/763790459>]





© garo/phanie

Entretien avec le professeur Dominique Belpomme

Propos recueillis par Alice Pouilloux

Dans *Le Livre noir des ondes – Les dangers des technologies sans fil et comment s'en protéger – Un guide pour tous* (Éditions Marco Pietteur, janvier 2021), le professeur Dominique Belpomme, oncologue, a coordonné une expertise collective à obédience internationale qui aborde tous les aspects (scientifiques, sanitaires, environnementaux, sociétaux et juridiques) des dangers liés aux technologies sans fil. Voici un extrait d'un entretien que l'auteur nous a accordé, paru dans le *Nexus* n° 135 (juillet-août 2021), et qui a été actualisé.

nexus Que pensez-vous du déploiement de la 5G ?

Dominique Belpomme : Je répondrai d'abord sur le plan sociétal : nous sommes en présence d'un déni de démocratie. Il n'y a pas eu de consultation populaire. La décision de développer la 5G a été décidée à Bruxelles et dans différents pays. En France, la 5G a été mise en place au nez et à la barbe de tout le monde, avec pour ambition d'augmenter la couverture de la téléphonie mobile, d'augmenter les débits et de diminuer les délais d'information dans les bandes de 700 à 2100 MHz et autour de 3,5 GHz. Avec le déploiement de la bande autour des 26 GHz, c'est beaucoup plus ambitieux, on veut tout connecter à tout : télémédecine, voiture sans conducteur, robotisation, villes intelligentes, Big Data, etc. Ça veut dire l'évolution vers une nouvelle société. Or, on n'a jamais demandé au peuple s'il en était d'accord.

On enterre donc le principe de précaution. C'est ce que souligne le rapport de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) d'avril 2021 sur la 5G qui indique qu'il aurait mieux valu faire une évaluation des données scientifiques avant de déployer la

5G [en février 2022, un nouveau rapport de l'Anses est venu conforter les conclusions du premier, à savoir que « *le lien entre exposition aux radiofréquences et risques sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable à celui pour les bandes de fréquence utilisées par les générations précédentes [2G-4G]* »].

En France, l'exécutif n'a pas tenu compte de la Convention citoyenne qui a demandé un moratoire sur la 5G, comme l'ont fait et le font encore de très nombreux scientifiques en France et partout dans le monde. Or, l'expérimentation concernant la 5G a commencé dès 1995 ! Selon le rapport de l'Anses, au 31 janvier 2021, il avait déjà été mis en place à titre expérimental ou commercial 1 594 sites pour la fréquence autour de 3,5 GHz et 14 sites pour la fréquence autour de 26 GHz. Il y aurait en outre plus de 5 000 sites ouverts commercialement et attribués à Free pour la bande de 700-800 MHz, et encore, par exemple, 1 400 sites attribués à Bouygues Telecom pour les bandes de 1800 et 2100 MHz correspondant globalement à ce qu'on peut appeler la 4G+. Le gouvernement actuel a profité de l'état d'urgence lié

à la pandémie de Covid-19 pour décréter le 25 mars 2020⁶ que les opérateurs de la 5G n'avaient plus besoin d'en référer aux maires, ni d'obtenir l'avis favorable de l'ANFR. [Ce qui n'est plus le cas, la loi ayant abrogé le 30 juillet 2022 les dispositions du code de la Santé publique relatives à l'état d'urgence sanitaire⁷.]

Sur le plan juridique, des recours ont eu lieu. Par exemple, l'association Priartem avait demandé un moratoire et la non-attribution des bandes de fréquences aux opérateurs. Sur ces deux aspects, le recours de l'association s'est vu débouté par le Conseil d'État pour un problème de pure forme, et cela après l'attribution des antennes. Il y a par ailleurs une action en cours contre l'État en Grande-Bretagne en raison des dangers de la 5G. Et cela se poursuit dans d'autres pays. Le Conseil d'État en France pourra-t-il toujours rester sur sa position ?

Que pensez-vous de la position de l'Anses au sujet de la 5G ?

En matière d'expertise sanitaire, deux questions se posent : est-ce que ce rapport a été fait de façon strictement indépendante, autrement dit en l'absence de toute forme de pression, qu'elle soit économique, administrative ou politique ? Non.



L'Anses, agence de l'État est sous la tutelle de cinq ministères et a été obligée de s'allier à l'Agence nationale des fréquences (ANFR), une autre agence de l'État, pour effectuer des mesures et simulations des niveaux d'exposition. Dans ces conditions, le problème de son indépendance scientifique se trouve posé. Autre point, la plupart des membres de l'Anses ayant contribué de loin ou de près à ce rapport n'avaient pas de publication dans le domaine des champs électromagnétiques (CEM) et de l'électrohypersensibilité (EHS), et même très peu avaient des publications à caractère médical. On est donc en droit de poser la question du niveau de compétence des « experts » de l'Anses.

La recherche de preuves est au centre de la démarche scientifique. L'expertise collective du *Livre noir des ondes* prétend apporter les preuves, pour la première fois, que nombre de maladies sont causées en partie par les ondes artificielles, et que celles-ci affectent la faune et la flore. En quoi ces preuves consistent-elles et qu'en attendez-vous ?

J'attends d'une part que les malades et les sujets bien portants se protègent et protègent leurs

Nous sommes en présence d'un déni de démocratie. Il n'y a pas eu de consultation populaire. La décision de développer la 5G a été décidée à Bruxelles et dans différents pays.

enfants, et d'autre part que l'État prenne les décisions de protection publiques qui s'imposent.

Ces preuves sont basées sur le respect des quatre critères de causalité définis en 2006 par l'OMS : 1) que les principes sur lesquels on s'appuie soient scientifiques ; 2) que les mécanismes sous-jacents soient compris ; 3) qu'une relation dose-effet soit établie ; 4) et que les résultats expérimentaux soient reproduits dans des laboratoires indépendants ou appuyés par des études connexes. Or, les très nombreux articles publiés ces dernières années ont validé ces quatre critères de causalité impliquant que l'exposition chronique aux CEM mis sur le marché (fréquences de 800 MHz-2,5 GHz) peut causer la survenue de cancers, de maladie d'Alzheimer, d'une baisse de fertilité,

de dépressions et de suicides. Les recherches concernant l'électrohypersensibilité (EHS) sont en cours et pourraient témoigner d'un même type de validation. C'est ici tout l'intérêt des recherches bibliographiques et travaux de recherche effectués par les médecins et scientifiques ayant contribué au *Livre noir des ondes*.

> Pour en savoir plus :

La contre-expertise de l'équipe du professeur Belpomme est disponible sur les sites [<http://eceri-institute.org/fr/>] et [<https://lelivrenoirdesondes.fr/>].

Notes

1. [<https://www.robindestoits.org/attachment/2379898/>].
2. [<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2011SA0150Ra.pdf>].
3. [<http://www.uneterrepourlesehs.org/>].
4. Les Stecal sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire (CU, art. L.151-13).
5. [<https://www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapport-de-lanses-relatif-%C3%A0-l%E2%80%99exposition-de-la-population-aux-champs>].
6. [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041755887>], [<https://wecef-france.org/etat-durgence-sanitaire-lordonnance-n-2020-230-du-25-mars-remet-en-cause-lencadrement-de-linstallation-dantennes-relais/>].
7. [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046114630>].

